



AVIS DE PUBLICATION (RELANCE)

N°032/08/2026/CRB/BN/P/SG/CAS/AA/DSC/CP/RLOG PORTANT MISE EN PLACE DES
BALISES DANS LES ZONES INONDABLES NON COUVERTES AU NIVEAU DES
COMMUNES DE DANGBO ET D'ATHIEME SUR FINANCEMENT AICRL

La Croix-Rouge Béninoise (CRB), organisation humanitaire nationale reconnue d'utilité publique et auxiliaire des pouvoirs publics, lance le présent avis de publication dans le cadre de la mise en œuvre du Projet renforcement de la résilience communautaire face aux effets néfastes des changements climatiques financé par l'Aide Internationale de la Croix-Rouge Luxembourgeoise (AICRL), projet Accord Cadre III.

1. Objet de l'avis

Le présent avis a pour objet la sélection d'un prestataire pour la mise en place des balises dans les zones inondables non couvertes au niveau communal pour préparer les inondations, afin de renforcer le dispositif de préalerte et de contribuer à une meilleure préparation et réponse aux risques d'inondation.

La Croix-Rouge Béninoise sollicite à cet effet des offres sous pli fermé ou par mail à l'adresse email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour répondre au présent marché constitué en deux lots et intitulé :

Lot	Intitulé	Quantité	Sites concernés (12 sites à retenir)
1	Mise en place des balises dans les zones inondables non couvertes au niveau de la commune de Dangbo	12 au total	Adjido, Agondo, Damè, Wozoumè, Sodji, Agbonou et Dèwémè-Daho
2	Mise en place des balises dans les zones inondables non couvertes au niveau de la commune d'Athiémé		Agbedranfo, Akonana, Alloukoui, Atchannou, Goudon, Houkpon, Konouhoué, Tadocomè

La participation à cet appel d'offres est ouverte à tous les candidats qui remplissent les conditions définies dans le présent dossier et ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les offres doivent demeurer valides pendant **une durée de 90 jour calendaire** après la date limite de soumission.

2. Les exigences en matière de qualification

a) Pour les anciennes entreprises

➤ Exigences administratives

- Être une personne morale avec des documents justifiant l'existence légale ;
- Disposer d'un RCCM ou document équivalent et d'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- Fournir les attestations fiscales et sociales requises, en cours de validité ;

cf



➤ **Exigences techniques et expériences**

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine de gestion des risques et catastrophes, hydraulique ou hydrologie prouvée par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise ou membre d'un groupement d'entreprise au moins trois (03) marchés de construction et d'implantation de balise dans des zones humides en général, et particulièrement dans le Delta de l'Ouémé d'un montant de **Sept millions (7 000 000) francs CFA hors taxes au moins**, réalisés au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025).

Ces expériences doivent être justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive dûment délivrées par les maîtres d'ouvrage (publics ou privés), accompagnés de copies simples des contrats (page de garde, la page contenant le montant du marché le cas échéant et les pages de signature pour chaque contrat) ;

- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié :
 - Un (01) conducteur des travaux chef de mission (Ingénieur en génie rural, génie civil) : minimum 05 d'expériences en général ; au moins 02 missions de construction des infrastructures et balises d'alerte précoce en zones rurales et humide ;
 - Un (01) expert en gestion des risques en zone humide (bac +5) : minimum 3 ans d'expériences en gestion des risques en zone humide ;
 - Un (01) topographe (Bac+3 en topographie) : minimum 05 ans d'expériences ; maîtrise des logiciels d'analyse topographiques (profil en long et en travers) ; au moins deux (02) missions de nivellement topographique en zones humides nécessitant la manipulation des logiciels adéquats.
- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité ;
- Fournir pour chaque personnel, les CV signés par les titulaires ;
- Avoir une bonne connaissance des localités d'implantation des balises.

➤ **Exigences d'ordre financiers :**

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction d'un montant de Sept millions (7 000 000) FCFA HT justifié par les états financiers des trois (03) dernières années listées fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2 et certifiés conformes par la DGI.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore deux (02) années d'existence

➤ **Exigences technique et expériences :**

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine gestion des risques et catastrophes, hydraulique ou hydrologie, prouvée par l'annonce légale/ Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Fournir en lieu et place des expériences similaires demandées pour l'entreprise, les expériences professionnelles du personnel d'encadrement ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié :



- Un (01) conducteur des travaux chef de mission (Ingénieur en génie rural, génie civil) : minimum 05 d'expériences en général ; au moins 02 missions de construction des infrastructures et balises d'alerte précoce en zones rurales et humide ;
- Un (01) expert en gestion des risques en zone humide (bac +5) : minimum 3 ans d'expériences en gestion des risques en zone humide ;
- Un (01) topographe (Bac+3 en topographie) : minimum 05 ans d'expériences ; maîtrise des logiciels d'analyse topographiques (profil en long et en travers) ; au moins deux (02) missions de nivellement topographique en zones humides nécessitant la manipulation des logiciels adéquats.
- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité ;
- Fournir pour chaque personnel, les CV signés par les titulaires
- La méthodologie qui sera utilisée pour la participation communautaire et l'aspect technique de construction des balises

3. DURÉE DE LA MISSION

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à deux (02) mois, à compter de la date de signature du contrat et de l'autorisation de démarrage.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires peuvent être obtenues à adresse électronique, Email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org ou au service logistique de la Croix-Rouge Béninoise sis à Porto-Novo, Rue 29, Djassin, **tous les jours ouvrables à compter du vendredi 25 Septembre au vendredi 09 Octobre 2026** de 08h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

Les offres retenues seront contactées pour la suite de la procédure. La Croix-Rouge Béninoise se réserve le droit de ne donner aucune suite aux offres non retenues.

5. VALIDITE DES OFFRES

Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission.

6. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- ✓ Analyse des documents administratifs ;
- ✓ Analyse technique (Pertinence de la méthodologie, planning, Expérience du prestataire ou du personnel, Qualification de l'équipe proposée confection des balises, etc) ;
- ✓ Analyse financière (Coût de la prestation et rapport qualité/prix) ;

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de soumission adressée au Secrétaire Général de la Croix-Rouge Béninoise ;
- Une offre administrative (Registre de Commerce, IFU, Attestation Fiscale, Attestation de, RIB



- Une offre technique (Description des travaux, méthodologie, Liste du personnel, Preuves des expériences professionnelles, délais d'exécution des travaux) ;
- Une offre financière (lettre de proposition financière relative à la prestation, bordereau des prix unitaire, DQE, clé USB avec les offres et la version Excel du DQE).

8. MODE DE SÉLECTION

L'entreprise sera sélectionnée sur la base de l'analyse administrative, technique et financière des dossiers de candidature reçus, conformément aux procédures de passation des marchés en vigueur à la Croix-Rouge Béninoise.

9. DÉPOT DES OFFRES

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous pli fermé (**dépôt physique**) au Secrétariat Général de la Croix-Rouge Béninoise sis à l'adresse ci-dessus mentionnée avec la mention : « **Mise en place des balises dans les zones inondables non couvertes au niveau des communes de Dangbo et d'Athiémé sur financement AICRL : LOT N°** » en 03 copies dont un original et 02 copies plus la version numérique sur clé USB avec la version Excel du DQE, le **vendredi 09 Octobre 2026 à 12 heures 00 (Heure de Bénin) au plus tard.**

10. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants (qui désirent y assister) à l'adresse ci-après : salle de réunion Siege de Croix-Rouge Béninoise à Porto-Novo, Rue 29, Djassin le même jour à 15 heures 00 minutes précises.

Fait à Porto-Novo le 24 Septembre 2026

Pour le Secrétaire Général et P.O.

Lambert GBOKOU
Directeur des Programmes